

# Migrations internationales : un enjeu planétaire

## Déclaration du groupe des associations

S'inscrivant dans une actualité brûlante, l'avis examiné aujourd'hui traite pour autant d'un sujet universel et intemporel. Il a été construit et pensé avec hauteur, à distance du traitement médiatique habituellement marqué par le sensationnel et l'instantané, pour aboutir à un texte mesuré et nuancé sur la question délicate et complexe des phénomènes migratoires internationaux. Le groupe des associations et fondations salue le rapporteur et l'ensemble de la section pour être parvenus à ce résultat.

Notre groupe tient particulièrement à insister sur l'effort accompli en matière de déconstruction des préjugés, par un simple rappel de quelques faits : le plus souvent, on ne migre pas par choix mais par nécessité ; les migrations touchent en grande majorité des déplacements Sud-Sud ; la France n'est plus une terre d'immigration majeure ; une fois dans le pays d'arrivée, les migrants connaissent des conditions difficiles de vie et de travail (lorsqu'ils en trouvent un).

Nous nous réjouissons également du regard juste et positif sur les migrants que l'avis a voulu mettre en avant, loin des instrumentalisation politiques jouant sur les craintes des différences. Rappelons en effet que chaque migrant représente une ouverture sur le monde, un moteur du développement pour les pays d'accueil comme de départ, et enfin un facteur de richesse économique, sociale et culturelle.

À cet égard, soulignons le travail effectué par les associations de migrants et plus largement par le monde associatif et des fondations dans le champ de la solidarité internationale et du développement. Toutes ces organisations œuvrent à l'accueil et à l'accompagnement des migrants, que ce soit dans leur vie quotidienne ou en termes de défense de leurs droits, en y privilégiant une approche collective. Elles agissent aussi dans l'impulsion des projets de co-développement, qui mêlent épargne des migrants et APD.

Trois grands sujets ont retenu notre attention. En matière de politique communautaire tout d'abord, nous souscrivons à l'ensemble des préconisations œuvrant au respect des droits fondamentaux des migrants : adaptation du règlement Dublin (pour permettre à chaque demandeur d'asile de déposer sa demande auprès d'un autre pays que celui du premier accueil), soutien financier et matériel aux associations pour assurer un accueil des migrants dans les meilleures conditions possibles, modernisation de la politique européenne de délivrance de visas.

Notre groupe tient à alerter sur les dérives potentielles des « hotspots » et à leur possible transformation en lieux de rétention et de privation de liberté pour les migrants, notamment pour ceux localisés dans des pays ne respectant pas les droits de l'homme. Désormais actés par l'UE, ceux-ci doivent demeurer temporaires et établis pour des situations d'urgence, afin de laisser place à une véritable sécurisation des parcours de migration. Dans le même esprit, nous en appelons à une refonte des missions de l'agence Frontex, de la surveillance exclusive des frontières vers un dispositif européen de sauvetage en mer.

Sur le plan de la gouvernance internationale, nous adhérons à la préconisation de renforcer les espaces de dialogue créés sous l'égide de l'ONU (groupe mondial sur la migration, dialogues de haut niveau sur les migrations, forums mondiaux annuels sur les migrations et le développement) lesquels pallient l'absence d'organisation internationale spécifique. Tant sur la préparation et le suivi des grands sommets européens que sur les politiques publiques en matière de migration, nous souhaitons que toutes les composantes de la société civile –associations, ONG, partenaires sociaux– soient associées à toutes les étapes du processus (définition, mise en œuvre et évaluation).

Enfin, la persistance de la pauvreté, des inégalités sociales, des conflits armés et du changement climatique sont autant de facteurs à l'origine des migrations forcées de populations. Relever le niveau de l'APD nous apparaît donc comme une nécessité absolue. Pour autant, et afin de garantir une liberté d'autodétermination en matière de choix politiques locaux, cette aide au développement ne doit être soumise à aucune conditionnalité. Sur le plan de la gestion des flux migratoires, cela implique qu'il ne soit pas imposé en contrepartie de l'APD un programme d'action incluant par exemple la limitation du nombre de migrants au départ, la mise en place de centres de rétention, le retour forcé des migrants. Notre groupe regrette que cette position n'ait pas été retenue dans l'avis.

En dépit de cette réserve, notre groupe a voté l'avis.